



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
<http://www.sies.fr>

Fédération Autonome de l'Education Nationale

RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES

MANIFESTATIONS MARDI 10 SEPTEMBRE

MARSEILLE : Départ 10h30 Vieux Port

Rassemblement *SIAES - FAEN* : Vieux Port devant l'OM Café

Le projet de réforme des retraites présenté le 27 Août par le premier ministre s'inscrit dans la lignée des réformes de 2003 et 2010, réformes que le *SIAES - SIES / FAEN* avait combattues.

Trois mesures sont particulièrement injustes et inacceptables :

- une nouvelle augmentation des cotisations salariales de 0,3 % (+ 0,15 % en 2014, + 0,05 % en 2015, 2016 et 2017) ;
- un nouvel allongement de la durée de cotisation à partir de 2020 et jusqu'en 2035 où il faudra avoir cotisé 43 annuités pour prétendre à une retraite à taux plein ;
- l'imposition, puis la disparition, de la majoration familiale pour avoir élevé trois enfants ou plus.

Les professeurs et plus largement l'ensemble des fonctionnaires se paupérisent : absence de revalorisation depuis 2010, augmentation du coût de la vie, pression fiscale accrue, re-fiscalisation des heures supplémentaires ...

Conséquence de la réforme des retraites de 2010 et de l'augmentation annuelle de la retenue pour pension civile (7,85 % en 2010 pour atteindre 10,55 % en 2020), le traitement des fonctionnaires diminue chaque 1^{er} Janvier.

Dans ce contexte, le *SIAES - SIES / FAEN* s'oppose à une nouvelle augmentation des cotisations salariales qui aura pour conséquence de diminuer encore davantage le pouvoir d'achat des fonctionnaires et qui pénalisera l'économie du pays.

L'augmentation de l'espérance de vie ne peut justifier une nouvelle augmentation de la durée de cotisation ouvrant droit à une pension complète. Un professeur entamant sa carrière à 24 ans devrait faire valoir ses droits à la retraite à l'âge de 67 ans pour pouvoir toucher une retraite à taux plein (départ à 70 ans pour une entrée dans le métier à l'âge de 27 ans). Ce projet de réforme constitue une négation de la pénibilité du métier d'enseignant et de la souffrance de nombreux collègues en fin de carrière. Partir avant d'avoir totalisé 43 annuités entraînera une décote et un fort préjudice financier. Les collègues ayant des « carrières courtes » seront durement touchés.

Le *SIAES - SIES / FAEN* s'oppose à l'allongement de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein et revendique au contraire sa diminution.

Le *SIAES - SIES / FAEN* réclame le rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité pour permettre à celles et ceux qui souhaitent en bénéficier d'avoir une fin de carrière moins pénible.

Nous prenons acte de la sage décision du gouvernement consistant à ne pas remettre en cause la règle de calcul des pensions des fonctionnaires sur les six derniers mois d'activité. Le *SIAES - SIES / FAEN* conçoit les actions et manifestations du 10 Septembre comme un avertissement solennel au gouvernement et ne lance pas d'appel à la grève. Comme à l'accoutumée en pareil cas, nous laissons toute liberté à nos adhérents et sympathisants de se déclarer gréviste ou non.

A l'initiative de leur fédération, la Fédération Autonome de l'Education Nationale, le *SIAES - FAEN* Aix-Marseille et le *SIES - FAEN* appellent leurs adhérents et sympathisants à adresser une lettre-pétition au premier ministre (document téléchargeable sur nos sites internet).

Le *SIAES - FAEN* Aix-Marseille et le *SIES - FAEN* appellent toutes celles et ceux qui le peuvent à participer aux manifestations organisées le Mardi 10 Septembre 2013.

Rendez-vous nombreux sous les drapeaux et banderoles du *SIAES - SIES / FAEN*.

Marseille, le 6 Septembre 2013

Lettre-pétition

Pour une réforme des retraites juste et pérenne

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez communiqué le 27 août dernier le détail des mesures retenues par le gouvernement pour ramener les régimes de retraite à l'équilibre financier.

- Une nouvelle augmentation des cotisations salariale et patronale dès le 1er janvier 2014.
- Un nouvel allongement à 43 ans de la durée de cotisation à partir de 2020 et jusqu'en 2035.
- L'imposition puis la disparition de la majoration familiale pour avoir élevé 3 enfants ou plus.

L'augmentation de la cotisation salariale signifiera une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des actifs, laquelle entraînera une diminution de la consommation.

L'augmentation de la cotisation patronale provoquera un renchérissement du coût du travail et donc, une perte de compétitivité de nos entreprises dans une économie mondialisée. Ces mesures pénaliseraient injustement par voie de conséquence l'emploi, des jeunes notamment.

Ce projet gouvernemental n'est ni juste, ni efficace, il est par conséquent inacceptable en l'état. Je demande une réforme juste qui pérennise les différents régimes de retraite :

- L'élargissement du financement des retraites au-delà des seules cotisations (salariales et patronales) prélevées sur les salaires afin de ne pas pénaliser industrie et emploi.
- Le retour à l'ouverture des droits à pension à 60 ans (logique de carrière de la fonction publique),

Je demande donc la modification de votre projet avant son examen en conseil des ministres et sa présentation au Parlement.

Nom :Prénom :

Établissement ou service d'affectation.....
.....

Signature.....

A envoyer à Monsieur le Premier Ministre :
Hôtel de Matignon 57, rue de Varenne 75700 Paris
ou courriel : premier-ministre@premier-ministre.gouv.fr
ou fax : 01 45 44 15 72